



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 9 décembre 2015

N° 2015-73

Nombre de Conseillers
en exercices.....27
présents.....22
votants27



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/12/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10/12/2015.

L'an deux mille quinze, le mercredi 9 décembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Sarah CONCHERI – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Marie-Louise HUSSON –.
Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration : Mme Magali THOMASSIN donne pouvoir à M. Alain COLLET – Mme Nadia DORE donne pouvoir à M. Paul BRANDMEYER – Mme Sandra DEMOUGIN donne pouvoir à Mme Evelyne SASSETTI – Mme Catherine MANGEOT donne pouvoir à Mme Laetitia SCHLEGEL – Mme Anne-Marie FARRUDJA donne pouvoir à Mme Marie-Louise HUSSON – Mme Martine CLAUSSE donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL.

**OBJET : Schéma de mutualisation de la Communauté de
Communes du Val-de-Meurthe**

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Evelyne SASSETTI comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales a créé une obligation pour les intercommunalités en matière de mutualisation sur leur territoire : un rapport sur les mutualisations de services entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Cet outil doit comporter un projet de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Les textes posent le principe d'un suivi régulier des projets qui y sont attachés, à l'occasion de la préparation budgétaire annuelle, de façon à garantir la continuité et la dynamique du processus.

La Communauté de Communes du Val-de-Meurthe (CCVM) nous a transmis son projet de schéma de mutualisation.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (6 abstentions):

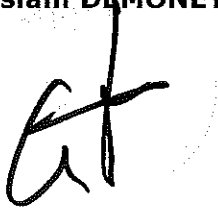
- **Approuve** le projet de schéma de mutualisation proposé par la CCVM joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10/12/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G.D.', written over a faint circular stamp.